



Mariage gris et renouvellement

Par **boulle**, le **31/05/2013** à **01:02**

Bonjour,rnrnJ'ai une question du même ordre.rnMa femme après moins d'un an de vie commune s'est vu délivrée une carte provisoire d'un an . Au bout de 6 mois elle a déposé plainte contre moi pour violence conjugale aggravée . La police a bien enquêté a alerté la préfecture et le procureur . La plainte a été classé sans suite et ses papiers ont été bloqué en préfecture par la police et le procureur . Ils m'ont dit que logiquement elle ne devrait pas être régularisée . Ors j'ai appris qu'elle a demandé un renouvellement en tant que "salariée " . A t-elle des chance d'obtenir un titre de séjour alors que cela fait moins de 3 mois qu'elle est salariée ? rn Merci

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013** à **10:22**

Bonjourrnrnpeu de chance que la préfecture accepte le changement de statut.rnrnVous pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. Vous pouvez sensibiliser le tribunal afin qu'il prononce, au vu des faits reprochés et de la tentative de détournement de la législation concernant l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers, l'interdiction du territoire.rnrnRestant à votre disposition.

Par **boulle**, le **03/06/2013** à **12:43**

bonjour, rnrnquelle tribunaie puis je saisir ?rnPour le dépôt de plainte j'y ai vu avec le commissariat, ils m'ont dit que si par miracle elle se fait régulariser alors je déposerai plainte autrement tant que la préfecture n a pas donné son avis il ne faut rien faire car la procédure

pour un dépôt de plainte prendrai trop de temps et sa carte arrive à expiration le 24 juillet 2013
rn Merci de ta réponse

Par **sheryne77**, le **11/06/2013 à 22:56**

bonjour boullernjai une situation similaire à vous car marié depuis 13/07/1011 mon mari qui est mon cousin est venu 06/05/12rnil a eu une carte d'un an sans que je sois au courant et a utilisé les relations à ma mère et a eu un CDI des lors a commencé la pression sur moi pour signer la communauté de vie pour sa carte de 10 ans ce que j'ai refusé car je veux divorcer depuis un mois après son arrivée mais la pression d'Algérie était forte au point que moi et ma mère on est suivi et traité pour dépression et bien d'autres violences é menaces de mort réitérées.....rnjai déposé une main courante et alerté le préfet et le procureur (par le brigadier) car il m'a quitté dès qu'il a eu le patron dans la poche et le délai pour les Algériens pour titre de 10 ans. Le divorce est en cours depuis le 09/04/13 je suis sans nouvelle il a porté plainte contre ma mère l'accusant du vol de son passeport elle est convoquée au commissariat svp dites moi combien de temps a fallu pour que le procureur vous réponde et en quoi consiste l'enquête du préfet ou la police rn dites moi comment ça marche ces procédures rn je suis en train de préparer un dossier d'annulation de mariage pour défaut d'intention matrimoniale et abus de faiblesse car je suis handicapé érnmerci d'avance de me renseigner car vous êtes passé par là rnmerci encore à tous les bénévoles rncitoyen alpha vous m'avez laissé tomber vous n'avez plus répondu à mes questions mai merci car vous m'avez orienté o départ

Par **boulle**, le **12/06/2013 à 18:31**

Bonjour rnSheryne rnrnL'enquête de police concernant ma femme s'est faite en interne, mais il a fallu que je prouve que ma femme était bien traitée et qu'elle n'a manqué de rien. rnIls ont reconvoqué ma femme qui a reconnu qu'elle n'avait pas été touchée mais que c'était juste pour les papiers. Ils ont aussi fait une enquête de voisinage.rnDès lors que la plainte de ma femme a été classée sans suite j'ai écrit au procureur pour le supplier de m'aider. Il faut savoir qu'avant la plainte de ma femme j'ai déposé 3 mains courantes pour abandon de domicile conjugal. L'enquête de police dit s'il y a eu violence ou pas et remet un rapport au préfet. Heureusement et par le plus grand hasard je suis tombé dessus car c'est un rapport interne dont je n'aurai pas dû avoir connaissance. Je suis reconvoqué demain car le parquet s'apprête à poursuivre ma femme pour dénonciation calomnieuse, mariage gris et fausse déclaration. Je tiens à te dire que c'est une enquête qui est très longue et qui est usant psychologiquement, il faut au moins 5 mois pour que tu aies une réponse du procureur s'il veut bien répondre et si il a assez d'éléments en sa possession. Je t'explique moi j'ai eu le rapport de police, mon témoignage, les mains courantes d'abandon de domicile conjugal, le classement de sa plainte, ...etc. Je te laisse ma boîte email et te donnerai mon phone dessus pour que je te dise comment il faut faire aberkane5@voila.fr rnrnMerci

Par **sheryne77**, le **14/06/2013 à 11:42**

bonjour boullernpour ton rdv as-tu des nouvelles?rnJ 2SP7RE QE SA S EST BIEN

Par **boulle**, le **15/06/2013** à **06:28**

Bonjour sheryne,\r\n\r\nEn faite l'enquête interne concerne la police, la préfecture et le procureur, je ne veux pas te réconforter mais apparemment ces services sont en train de serrer la vis à l'égard de plainte des étrangers qui viennent sous couvert d'un mariage s'établir en France.\r\nToi tous ce que tu as affaire c'est de recueillir toutes les preuves nécessaire alerter le procureur, la préfecture, la PAF de ton secteur voir si eux peuvent alerter la préfecture (c'est eux que j'ai appelé en premier) on dirait pas mais ils ont comme même de l'influence vis à vis de la préfecture et ils peuvent pousser la préfecture à ne pas le régulariser.\r\nTu peux écrire aussi au ministère de l'intérieur à la Direction de l'immigration place Beauvau à Paris, je leur ai raconté mon cas il m'ont demandé d'envoyer toute les preuves que j'avais. Tu peux alerter son patron aussi et dire que tu as été abusée en lui envoyant des preuves . Dit toi que s'il n'est pas régularisé son patron est obligé de le virer. Je te conseille de dire à ta mère qu'elle nie les faits pour le passeport et que dès que vous recevrez le sans suite vous écrivez directement au procureur afin de lui dire que vous avez été abusée et que sa plainte est une dénonciation calomnieuse et que vous êtes victime d'un mariage gris . La perte de son passeport veut peut-être dire qu'il n'a pas envie d'être reconduit à la frontière je sais c'est ce qui s'est passé pour ma femme . Ecrit directement après le classement sans suite de sa plainte au procureur . Pour moi ma femme va être poursuivi par le parquet pour dénonciation calomnieuse, mariage gris et fausse déclaration aussi j'ai appris que la préfecture refuse de la régularisée et vont lui délivrer une oqtf . Je te fais remarqué que c'est le parquet qui la poursuit mais même pas moi . C'est pour ça que si tu es malade et handicapée même tes soins pour dépression hésite pas à les envoyer au procureur ainsi qu'à la préfecture, il constateront qu'il y a abus . Essaie d'alerter le plus de monde possible y compris la mairie de résidence . \r\n\r\nTiens moi au courant.\r\n\r\nMERCI

Par **boulle**, le **15/06/2013** à **11:29**

Bonjour,\r\n\r\nJe te donne une nouvelle adresse \r\nBon courage à toi et ta maman , n'oublie pas si il y a non lieu et normalement ta maman ne doit pas être inquiété c'est parole contre parole . D'ici 15 jours tu recevras un classement sans suite du parquet (procureur) tu envoies de toute urgence une lettre au parquet pour le dénoncer mais dès que tu à la lettre du parquet, en attendant appelle la PAF. Ils sont très gentils et te conseilleront sur tes démarches à suivre .\r\n\r\nBonne journée et bonne chance à toi et ta maman \r\n\r\nMerci

Par **sheryne77**, le **15/06/2013** à **23:00**

cela dure depuis 30 avril l'appel du commissariat accusant ma mère de vol de passeport et d'abus de confiance\r\n\r\nil a maintenu sa plainte et ma mère convoquée le 13 mai elle a dit qu'elle n'a rien fait de bon foi elle se propose de l'aider à refaire son passeport et son permis\r\n\r\nmai il maintient et hier confrontation il a maintenu et ma mère a dit que les services rendus et son hébergement et le fait qu'elle l'a aidé à trouver du travail malgré qu'on ne parlait pas et tout ça à cause de la pression

familiale et chantage et menace de rupture de lien familial heureusement que sans se rendre compte il a lâché son appartement à part après une semaine de son arrivée nce qui prouve pas de réelle vie commune mais simple cohabitation même mère a fait un malaise et une crise net après il lui on dit il va venir car lui il demande de maintenir merci boule j'ai envoyé un mail l'a-tu reçu?

Par **sheryne77**, le **18/06/2013 à 15:06**

bonjour à tous merci au bénévole je viens d'apprendre que mon mari a une autorisation provisoire de séjour et courant mois de juin il passe devant la commission de la sous-préfecture du Raincy quelqu'un puisse me dire de quoi il s'agit et s'il y a une chance qu'il obtienne la carte de 10 ans pour algérien nous peut-il demander le changement de statut de VPF à un statut salarié étant donné qu'il a un CDI depuis 01/01/13 merci de m'aider et de votre soutien

Par **boule**, le **18/06/2013 à 15:54**

Bonjour Pour autant que je sache c'est très difficile de changer de statut de VPF à salarié même avec un CDI, ton mari a dû avoir un récépissé de 2 ou 3 mois mais il se peut que le récépissé qu'il a lui interdit de travailler en attendant la décision de la préfecture. La carte qu'il lui a donné c'est juste en attendant la décision finale de la préfecture ensuite il me semble qu'il faut qu'il ait cinq ans d'ancienneté en France et durant les 3 dernières années qu'il ait travaillé au moins 8 mois d'affilés et ce n'est pas le cas de ton mari. Tu as juste à regarder sur le service du gouvernement sur internet pour voir les lois relatives au séjour des étrangers en France cela ne se fait pas comme ça. Enfin il me semble que vous êtes en justice et que tu la dénonces et ça se trouve qu'il l'ont convoqué pour lui émettre un OQTF car on ne passe pas devant une commission soit la préfecture lui demande de venir pour récupérer son titre soit il lui dise qu'il le convoque concernant sa demande de régularisation et dans ce cas là il ne le régulariseront sans doute pas et lui donneront un OQTF. Mais si tu sais qu'il le convoque pour une soit disant une commission, je pense pas qu'il lui sera accordé de titre. Merci

Par **sheryne77**, le **18/06/2013 à 17:20**

bonjour merci boule rien ne consiste cette commission est ce qu'il est présent nous il statut sans lui dire ce qu'il y a les avocats c'est ce que ta femme a eu des papiers par rapport à son CDI moi il travaille toujours au même endroit alors que sa carte est finie le 05/05/2013 merci encore

Par **boule**, le **18/06/2013 à 18:56**

bonjour A priori il ne doit pas être présent et encore moins les avocats. Il y a seulement les services administratifs de la préfecture. Il statue sur le bien fondée de sa demande et prend une décision. La présence des avocats est effective que s'il reçoit un OQTF et que ton mari

fait un recours devant le tribunal administratif . Le juge du tribunal peut casser la décision du préfet et il peut être régularisé s'il considère que les motifs de la préfecture ne sont pas motivés s'il y a OQTF mais ça devient de moins en moins courant.rnPour moi je me suis renseigné la préfecture ne l'a toujours pas régularisée et le procureur la poursuit pour dénonciation calomnieuse , mariage gris ETC...rnJe ne pense pas qu'elle sera régularisée car le brigadier chef de la police m'a informé qu'elle a eu le parquet et la préfecture a priori ils se sont mis d'accord pour qu'elle soit poursuivie et pas régularisée malgré son CDI.

Par **sheryne77**, le **18/06/2013 à 19:48**

bonsoirrnok et merci infinimentrnbon courage à tous ceux qui sont dans des situations conflictuelles compliquéesrnnet après la pluie le beau temps forcément un jour!!!!

Par **sheryne77**, le **26/06/2013 à 21:03**

bonjour a tousrnboule as tu des nouvellesrnmoi mon mari attend la commission ce mois ci et travaille toujours tranquiloss et continue a me harceler mai j'ai pas de preuve car pas de témoin je ne peux plusrnplus la pref ne donne aucun renseignement et le commissariat pas de suite rnc est le tunnel noir sans issuesrnbon courage a tout le monde

Par **boule**, le **28/06/2013 à 00:01**

bonsoirrrnla plainte de ton mari a-t-elle été classée sans suite ?rnLa préfecture ne donne pas de suite et je crois que c'est tout le monde pareille . Tu peux juste contacter la paf pour essayer de te renseigner sur les intentions de la préfecture en leur spécifiant que ton mari est en situation irrégulière . Eux vont se renseigner à la préfecture et après il te diront ce que la préfecture a l'intention de faire

Par **sheryne77**, le **28/06/2013 à 10:11**

bonjour a tousrnmerci boule pour ta réponse j'ai appelé la paf ils sont très disponibles et compréhensibles ils m'ont expliqué comment il interviendront après une décision du préfet ou du tribunal administratif et d'autres conseils rnil m'a dit que j'ai fait tout ce qu'il fallait et il doute que mon mari soit régularisé sera par miracle même avec un CDI.rnmon mari son titre est fini mais il a eu un papier provisoire et d'après les dires de la famille il y a commission le mois de juin donc je ne sais pas la suite??rnmon mari n'est pas en situation irrégulière car il a une autorisation apsrnquand à la plainte contre ma mère on n'a pas de réponse depuis le 13/06/13 le brigadier a dit si ça passe elle sera alertée par le parquet et si sans suite elle ne recevra rienrnelle attend pour porter plainte à son tourrnmaintenant il est entrain de salir ma réputation o pays et à son travail j'entends les pires dégradations humaines.mais bref on ne peut pas changer le monde reste à espérer des choses meilleures pour toute l'humanité.rnle te remercie encore et donne moi de tes nouvelles uand sa arrivernbon courage et bonne chance a tout le monde

Par **boulle**, le **28/06/2013** à **13:36**

Bonjour rnrnSherynerrnrnSi le parquet classe le dossier de la plainte de ton mari sans suite il faut que ta maman téléphone au parquet pour qu'il lui envoie le classement sans suite après dès que tu as le classement sans suite plus la requête de divorce tu envoies cela à la préfecture et tu dépose plainte au parquet sans passer par la police (tu écris au parquet par AR en disant que tu as été abusée) fait cela le plus rapidement possible .Pour la PAF ils sont plutôt bien renseignés et s'ils te disent que ton mari ne sera pas régularisé c'est qu'ils savent très bien pourquoi . Rappelle les dans 15 jours voir où ça en est . Pour le procureur je t'ai dit de faire ça car toute personne poursuivie pour mariage gris etc... ne se voit pas régulariser mais se voit émettre un OQTF sous 48 heures comme ils ont l'intention de le faire pour ma femme d'après ce que le parquet m'a dit au téléphone quand j'ai été informé que le procureur poursuivait ma femme . C'est pour cela que je t'ai dit qu'il faut que tu récupères le sans suite et qu'après tu le dénonces au procureur et que tu l'envoies à la préfecture

Par **manelamin**, le **28/06/2013** à **18:21**

bonjour, je suis une mère d'un bébé il a sa carte républicaine et mon mari a sa carte de 10 ans. je suis entrée en France avec carte séjour suédoise mais elle a expiré maintenant!! on a pas encore fait une demande de carte vie privée et familiale parce qu'il a une personne nous a dit vous pouvez pas il faut rester en France au moins 5 ans;!!!! est-ce que c'est vrai s'il vous plaît?

Par **citoyenalpha**, le **05/08/2013** à **21:09**

Bonjour rnrnSi votre enfant est français (père français inscrit sur acte de naissance de l'enfant) dans ce cas vous pouvez demander un titre de séjour en tant que parent d'enfant français.

Par **sheryne77**, le **06/08/2013** à **01:44**

bonsoir rnrnest-il possible qu'un algérien conjoint de français puisse changer de statut de VPF à un statut salarié avec CDI et soutien du patron après abandon de domicile et chantage avec menace de mort plainte en cours depuis 3 mois rnsinon est-il possible qu'il soit comme moi régularisé avec un autre statut rnmerci de me répondre et merci pour votre aide et engagement

Par **boulle**, le **06/08/2013** à **22:33**

bonjour rnrnSherynerrnrnJ'ai reçu une réponse de la préfecture , ma femme bien qu'elle ait été salariée n'a pas été régularisée et un OQTF de un mois lui a été délivré . Un collègue de la PAF m'a appelé pour me demander son signalement et pour me dire que la préfecture lui a notifié

le 18 aout 2013 pour partir du territoire nationale et que dés le 18 aout ils allaient se mettre à se recherche pour eux c'est pas trop compliqué elle est dans un foyer . Elle est fiché aussi sur les personnes recherché au niveau national. De plus elle est poursuivi par le procureur . donc pour ta question c'est impossible et ma femme s'était comme même fait aidée par les services sociauxrnrnBonne nuit